

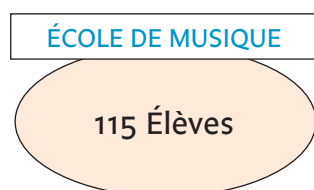
Confédération Musicale de France

Afin de vous aider dans le calcul de votre cotisation CMF pour l'année 2014, nous vous invitons à consulter les définitions et tarifs ci-dessous.

- **Elève** = toute personne bénéficiant d'un enseignement au sein de votre structure
- **Musicien** = toute personne (instrumentiste, chanteur, chef, danseur, acteur,...) participant à une pratique collective mais qui ne bénéficie pas d'un enseignement au sein de votre structure. Cette catégorie regroupe également tous les membres actifs de votre structure (administratifs,...)

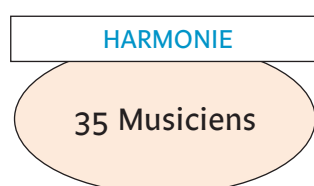
Exemples :

1. La structure adhérente est une école de musique.



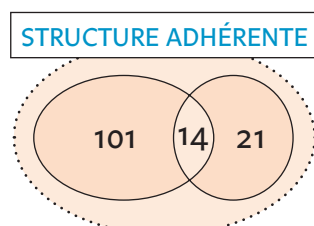
Calcul de la cotisation			
Partie fixe			65€
Partie variable élèves	115	0,25€	28,75€
Totaux	115		93,75€

2. La structure adhérente est une société de pratique (harmonie, chorale...) de 35 musiciens dont 14 sont élèves dans une autre structure.



Calcul de la cotisation			
Partie fixe			65€
Partie variable musiciens	35	1,35€	47,25€
Totaux	35		112,25€

3. La structure adhérente comporte deux sections, une école de musique de 115 élèves et une société de pratique de 35 musiciens dont 14 sont élèves dans l'école de musique de la structure.



Calcul de la cotisation			
Partie fixe			65€
Partie variable élèves	115	0,25€	28,75€
Partie variable musiciens	21	1,35€	28,35€
Totaux	136		122,10€